

LES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE

AGENT RÉFÉRENT : SOPHIE LAURENS
slarens@valtom63.fr

TECHNIQUE



POURQUOI ?

Les **particuliers et professionnels du territoire produisent des déchets végétaux** (tontes, feuilles mortes, tailles de haies, branches, etc.), collectés le plus souvent en déchèteries et qui, afin d'être **valorisés**, sont compostés sur des plateformes de compostage.



QUOI ?

4 plateformes de broyage (Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves-d'Auvergne) et **3 plateformes de compostage de déchets végétaux** (Ambert, Charbonnier-les-Mines et le pôle Vernéa à Clermont-Ferrand) sont réparties sur l'ensemble du territoire du VALTOM.



COMMENT ?

COMMENT FONCTIONNE UNE PLATEFORME DE BROYAGE ?



Dans les zones rurales où les quantités de déchets végétaux collectés ne justifient pas la construction de plateformes de compostage, les végétaux sont acheminés sur une plateforme de broyage. Une fois la plateforme pleine, ils y sont broyés afin de réduire leur volume (broyeur mobile), ceci dans le but d'optimiser leur transport vers une plateforme de compostage ou chez des agriculteurs pratiquant le co-compostage (mélange avec des déchets agricoles).

Les 4 plateformes de broyage du VALTOM sont **exploitées en régie par les collectivités adhérentes**, tandis que les 3 plateformes de compostage sont actuellement exploitées par des prestataires privés.

Pour les deux types de plateformes, les missions des gestionnaires consistent tout d'abord à contrôler à l'entrée la qualité la quantité de végétaux : (passage sur pont bascule) et à effectuer si besoin un tri pour éliminer les indésirables.

Sur les plateformes de broyage, les gestionnaires doivent organiser le remplissage de la plateforme afin de l'optimiser et demander la réalisation d'un broyage au VALTOM avant saturation. Quelques heures de présence par semaine sont suffisantes pour réaliser ces missions.

Sur les plateformes de compostage en revanche, les gestionnaires doivent effectuer un compostage conforme aux normes en vigueur (broyage / fermentation / criblage / maturation / analyses) afin d'obtenir un compost normé. Une présence quotidienne y est nécessaire.

COMMENT FONCTIONNE UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE ?



Après broyage, les déchets verts sont constitués en tas (andains) afin d'entrer dans un processus contrôlé de dégradation, le compostage. La matière végétale est ainsi transformée en compost, selon une charte qualité élaborée par le VALTOM. Chaque lot de compost produit fait l'objet d'une identification et d'un suivi qualité permettant d'assurer son utilisation aussi bien auprès des particuliers que dans l'entretien des espaces publics ou dans le domaine agricole. Des distributions gratuites de compost sont parfois effectuées en déchèterie.

QUAND ? COMBIEN ?

Calendrier du projet :

- Février 2003 :**
Construction de la plateforme de compostage d'Ambert
- Premier semestre 2004 :**
Construction des 4 plateformes de broyage
- Juin 2004 :**
Construction de la plateforme de compostage de Charbonnier
- Novembre 2013 :**
Mise en service du pôle Vernéa et de sa plateforme de compostage

Budget global de fonctionnement des plateformes de broyage/an :
Environ 250 000 €

Budget global de fonctionnement des plateformes de compostage/an :
Environ 295 000 €



POUR RÉSUMER

- 37 700 tonnes de déchets verts (54,7 kg/hab./an)
- Tonnages de déchets transitant par une plateforme de broyage/ an :
entre 800 et 1 600 tonnes pour 2019 (données variables selon les plateformes qui sont plus ou moins grandes et selon la météo)
- Tonnages de déchets transitant par une plateforme de compostage/ an :
entre 1 500 et 8 500 tonnes pour 2019 (données variables selon la météo)